

*Colline Parlementaire*

**M. Pinard:** Madame le Président, demain, la Chambre étudiera les bills S-19, C-58, dans cet ordre, ainsi que le bill C-91, si le temps le permet.

[Français]

En ce qui concerne les travaux pour la semaine prochaine, à moins d'avis contraire, lundi et jeudi prochains seront deux jours réservés à l'opposition et mardi et jeudi nous continuerons l'étude du projet de loi C-93 qui vise à autoriser le gouvernement à emprunter une certaine somme d'argent et à amener certaines mesures fiscales.

[Traduction]

**M. Nielsen:** Madame le Président, d'après l'interprétation, on compte débattre le bill C-93 mardi et vendredi, mais il n'a pas été question de mercredi. Le leader parlementaire du gouvernement pourrait-il répéter en quoi consisteront les travaux de la Chambre mercredi?

**M. Pinard:** Madame le Président, j'ai dit en français que nous reprendrions l'étude du bill C-93 mardi et mercredi de la semaine prochaine. Sauf avis contraire, lundi et jeudi devraient être des jours réservés à l'opposition.

\* \* \*

### RECOURS AU RÈGLEMENT

M. CROSBIE—CORRECTION CONCERNANT L'ALLUSION À CALIGULA

**L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest):** Madame le Président, j'invoque le Règlement. Pendant la période des questions, j'ai commis une erreur. J'ai dit que l'empereur Caligula avait fait de son cheval un dieu. En fait, il a nommé son cheval sénateur; le premier ministre (M. Trudeau) a souvent nommé des triples crétins au Sénat.

**Mme le Président:** Les députés ne facilitent pas la tâche à la présidence en invoquant le Règlement pour poursuivre en réalité le débat.

\* \* \*

### LA COLLINE PARLEMENTAIRE

LE RECRUTEMENT DES GUIDES TOURISTIQUES

**M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine):** Madame le Président, je voudrais obtenir des précisions sur certains renseignements que Votre Honneur a communiqués à la Chambre au cours de la période des questions, vendredi dernier. Si je soulève cette question aujourd'hui, c'est que je viens de recevoir d'autres renseignements qui contredisent ceux que vous nous avez donnés ce jour-là.

J'ai interrogé le premier ministre (M. Trudeau) à propos du programme spécial de recrutement de francophones pour le compte la Fonction publique et j'ai également fait valoir qu'on n'embauchait plus d'étudiants unilingues anglophones comme guides touristiques sur la colline du Parlement, même si 95 p. 100 des touristes parlent l'anglais. La présidence a alors signalé que mon affirmation était inexacte.

**Mme le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît. Quoi qu'il en soit, le député aurait dû me signaler la chose en privé. Nous pouvons en discuter dans mon bureau. Étant donné que c'est une question relevant de l'administration de la Chambre des communes, comme le sait pertinemment le député, il devrait en discuter avec moi, personnellement, ou avec le comité des services aux députés. La présidence n'est certainement pas en mesure d'élaborer ou de faire des commentaires sur la question, ou encore de répondre à des questions à la Chambre.

**M. McKenzie:** Madame le Président, si je soulève la question à la Chambre, c'est que vous êtes intervenue quand on répondait à ma question. Je voudrais savoir pourquoi dans le guide parlementaire, au chapitre relatif à l'embauchage d'étudiants comme guides touristiques, il est clairement précisé, sous la rubrique des exigences linguistiques, que les candidats doivent parler couramment les deux langues officielles. Je voudrais savoir combien d'étudiants anglophones unilingues seront embauchés et pourquoi on n'a pas prévu dans le guide parlementaire une proportion précise d'étudiants anglophones qu'on peut embaucher, étant donné que les deux tiers des étudiants canadiens ne parlent pas le français et que cette directive est fort discriminatoire. Je voudrais des éclaircissements là-dessus.

**Mme le Président:** Je puis communiquer au député les chiffres qu'il réclame. Toutefois, si j'ai eu tort d'intervenir lors de la période des questions ce jour-là, je ne répéterai pas mon erreur cette fois-ci. Nous avons ces chiffres et je les communiquerai volontiers au député; je les rendrai même publics, si cela peut être utile à notre collègue.

### AFFAIRES COURANTES

[Français]

#### AFFAIRES INDIENNES ET DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADIEN

ADOPTION DU 2<sup>E</sup> RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. René Gingras (Abitibi)** propose: Que le deuxième rapport du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, présenté à la Chambre le jeudi 8 avril 1982, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

\* \* \*

[Traduction]

#### QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 4126 et 4221.